



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,

rue du 8 mai

du 2 au 6 juin 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 22 mai 2025 par Monsieur Thomas VIARDOT, ingénieur travaux chez EUROVIA PAS DE CALAIS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de raccordement du réseau télécom sur la chambre existante, rue du 8 mai, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par EUROVIA, rue Saint Hubert, à GUARBECQUE (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés à partir du 2 juin jusqu'au 6 juin 2025 inclus :

Article 2 : La circulation sera alternée par feux et la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-210

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 23 MAI 2025

Le Maire,




David THELLIER

Publié le 26 MAI 2025